



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2024/58 du 8 octobre 2024

**OBJET : CCAS - PETITE ENFANCE
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DU
VAL D'OISE « FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES » RELATIVE A L'AXE N°2 « ACCES DES FAMILLES FRAGILES
AUX MODES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE » POUR L'ANNEE 2024**

L'an Deux Mil Vingt Quatre le Huit Octobre à 19h

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, légalement convoqué le Vingt-Quatre Septembre, s'est assemblé au Centre social espace Eliane Chouchena sous la Présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président du CCAS.

ETAIENT PRESENTS :

M. Bernard JAMET
Mme Nathalie CAPBLANC
Mme Martine AUBIN
Mme Sylvie ENGUERRAND
Mme Patricia LEDUC
M. Pierre-Claude MONNIER
Mme Pauline SPINAS-BEYDON
Mme Isabelle ARPIN

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATIONS :

M. Esaïe SAGBOHAN à M. Bernard JAMET
Mme Christine RUNDERKAMP à Mme Martine AUBIN
Mme Catherine DUPONT à Mme Nathalie CAPBLANC

ABSENTE EXCUSÉE :

Mme Yasmina SAIDI

Secrétaire de Séance :

Mme Véronique LORQUIN, Directrice du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exécutoire en vertu de
Général des Collectivités Territoriales
Identifiant unique de l'acte : 095-269501615-20241008-DE-58-2024-DE
A.R. du ... 14 octobre 2024
Publié le ... 17 octobre 2024
Le Président

N°2024/58 du 8 octobre 2024

Bernard JAMET



OBJET : CCAS - PETITE ENFANCE
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DU VAL D'OISE « FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES » RELATIVE A L'AXE N°2 « ACCES DES FAMILLES FRAGILES AUX MODES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE » POUR L'ANNEE 2024

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la circulaire CNAF n °2019-003 du 20 février 2019 relative à l'accompagnement des besoins spécifiques par la mise en œuvre du Fonds Publics et Territoires, comportant sept axes dont l'axe n°2 : Accès des familles aux modes d'accueil de la petite enfance »,

Considérant la décision de la commission d'Action Sociale du val d'Oise en date du 1er octobre 2020 de soutenir la mise en place d'une offre d'accueil adaptée et accessible aux familles les plus fragilisées,

Considérant la convention d'objectifs et de financement Fonds Publics et Territoires transmise pour signature par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val d'Oise et relative à l'axe n°2 « Accès des familles fragiles aux modes d'accueil de la Petite Enfance »,

Considérant que l'objectif de cette convention est de soutenir les crèches combinant offre d'accueil pour les enfants et projet d'insertion pour les parents ainsi que les actions pour lutter contre le non- accès des familles les plus précaires,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 11

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : d'approuver les termes de convention d'objectifs et de financement Fonds Publics et Territoires suivant l'axe n° 2 : « Accès des familles fragiles aux modes d'accueil de la Petite Enfance » pour l'année 2024 ci-annexée,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer avec la CAF du Val d'Oise tout document relatif à ce dossier.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale

Bernard JAMET

Maire de Sannois
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Paris

La Secrétaire de séance

Véronique LORQUIN

Directrice du CCAS

